

DE

LA CONSCRIPTION

PAR

GENILLER.

Prix : 30 centimes.

LIEGE ET LEIPZIG
LIBRAIRIE UNIVERSELLE
TH. SAZONOFF
ÉDITEUR
13, rue de l'Harmonie, 13.

—
1868

LIÈGE,
IMPRIMERIE DE L. SEVREYNS,
Rue de l'Université, 32.

DE

LA CONSCRIPTION.

Les partisans du système actuel d'organisation militaire font contre les adversaires de ce système une objection étrangère à la question et qu'il importe tout d'abord d'écarter : c'est l'objection de coalition entre les radicaux et les catholiques ou les cléricaux, comme ils les appellent dans une intention de dénigrement.

Quoique adversaire très-prononcé des doctrines catholiques, nous ne voyons pas là une raison pour refuser de combattre à côté des catholiques dans une question sur laquelle nous nous trouvons d'accord avec eux. Nous ne considérons pas les catholiques comme des ennemis, mais simplement comme des adversaires sur la question religieuse.

Il serait très-déraisonnable et très-mauvais de tenir pour ennemis des

adversaires dans des opinions politiques ou philosophiques.

Ces haines entre partis opposés avaient lieu dans les temps anciens, pendant le moyen-âge et de nos jours encore chez les peuples peu civilisés ; mais elles tendent à disparaître dans les pays qui marchent à la tête de la civilisation et surtout parmi les classes éclairées. On peut avoir des convictions très-ardentes, être très-passionné pour ses opinions, être très-dévoué à la cause qu'on a embrassée et cependant traiter fraternellement ses adversaires tout en combattant leurs opinions. Les haines entre les partis engendrent la guerre civile et empêchent la liberté de s'établir.

Ne sommes-nous pas, par ces temps de libre recherche, tous plus ou moins adversaires et plus ou moins d'accord ? N'y a-t-il pas des vues divergentes entre les catholiques, entre les libéraux, entre les radicaux et par contre, n'y a-t-il pas beaucoup de points communs entre les partisans de ces diverses opinions ? Les journaux qui se plaignent d'une coali-

tion entre radicaux et catholiques pour l'abolition de la conscription ont-ils des paroles de blâme contre les radicaux ou les catholiques qui se coalisent avec les libéraux en faveur de la conscription ?

Y a-t-il beaucoup de libéraux en Belgique qui blâment MM. Berryer , Thiers, Jules Favre et leurs partisans respectifs de se coaliser en France pour faire triompher la cause de la liberté ? Y a-t-il des libéraux qui condamnent la coalition des libéraux, des radicaux et des catholiques en 1830 afin d'assurer le triomphe de l'indépendance de la Belgique ?

Les radicaux qui désirent obtenir l'abolition de la conscription ne peuvent que se réjouir de l'adhésion des catholiques à la même opinion. Cette adhésion des catholiques doit amener, dans un bref délai, le triomphe des partisans de l'abolition de la conscription.

Les radicaux ayant pour eux l'appui des populations ouvrières dans les grandes cités libérales; les catholiques

apportant l'appui des classes les plus riches de la société, entraînant avec eux la population des campagnes et des villes flamandes où domine l'esprit catholique, donnent à l'agitation légale pour l'abolition de la conscription une force irrésistible ; et si les chefs du libéralisme bourgeois s'obstinent à résister à ce mouvement réformiste, ils seront certainement renversés et remplacés au pouvoir par les chefs du parti catholique.

Du reste le spectacle d'un parti conservateur arrivant au pouvoir pour réaliser des réformes plus ou moins radicales, plus ou moins favorables aux intérêts populaires ; ce spectacle, disons-nous, ne se présenterait pas pour la première fois dans les annales des peuples libres. L'Angleterre, qu'on est toujours obligé de citer quand on parle de liberté, d'agitations populaires, mais légales, nous a présenté plusieurs fois l'exemple de réformes plus ou moins radicales réalisées par le parti tory, à la suite de ligues populaires en faveur de ces réformes.

Ainsi, c'est un ministère Wellington qui a émancipé les catholiques, c'est Robert Peel, chef des conservateurs, qui a aboli les droits sur les céréales, enfin c'est un ministère tory qui vient récemment de faire voter une large réforme électorale appelant un grand nombre d'ouvriers à exercer leurs droits électoraux.

Ces ministères conservateurs, après avoir accompli les réformes qui les ont portés au pouvoir, voulant arrêter le mouvement ou rétrograder sont, à leur tour, renversés par une coalition de libéraux et de radicaux, et c'est ainsi que, sous l'empire d'une constitution vraiment libérale, se réalisent sans secousse, sans révolutions les réformes que réclame l'opinion, que les nations marchent pacifiquement dans la voie du progrès.

Arrivons maintenant à la question de l'organisation militaire. Plusieurs systèmes sont en présence. 1^o celui de l'organisation actuelle que le ministère se propose de renforcer ; 2^o le système

d'une armée exclusivement composée de volontaires ; 3^o le système de la nation armée ou le système suisse.

Examinons attentivement chacun de ces systèmes et tâchons d'en faire ressortir clairement les avantages et les inconvénients.

Nous proposerons ensuite et développerons un système qui nous paraît préférable à chacun d'eux, qui en réunit tous les avantages sans en avoir les inconvénients.

Dans le système actuel, sur les quarante trois mille Belges qui atteignent chaque année l'âge de dix-neuf ans, dix mille sont désignés par le sort pour entrer au service militaire. La durée du service est de huit ans plus deux ans dans la réserve, ce qui constituerait une armée de cent mille hommes ; mais par suite des désertions, condamnations, maladies ou morts, cette armée se trouverait réduite à environ quatre-vingt mille hommes ; en ajoutant les volontaires, on a donc une armée de quatre-vingt-dix à cent mille

hommes au plus sur laquelle on puisse compter en temps de guerre.

En temps de paix, le service effectif étant seulement de vingt-six à vingt-neuf mois, on a une armée effective d'environ trente mille hommes. Comme les jeunes gens des familles riches ou aisées peuvent s'exempter du service militaire à prix d'argent, près d'un quart de cette armée est composée de substituants ou de remplaçants. Il en résulte que la presque totalité de l'armée, sauf les officiers, est formée par des jeunes gens sortis des classes les plus pauvres de la société, par conséquent les moins intéressées à la défense de l'ordre et de l'indépendance nationale.

Une armée ainsi composée serait certainement suffisante pour se défendre contre une agression, une tentative d'invasion de la Suisse ou de la Hollande; mais nul ne redoute des tentatives d'invasion de la part des puissances que nous venons de nommer. Le danger vient des grandes puissances voisines, de la France surtout, d'après

l'opinion publique. Les partisans de l'organisation actuelle de l'armée sont obligés de reconnaître que cette armée serait impuissante à résister en pleine campagne à une invasion tentée par la France. Aussi leur plan de défense consiste-t-il à concentrer l'armée dans Anvers fortifié pour y défendre le gouvernement qui s'y réfugierait, et attendre que les puissances intéressées au maintien de l'existence du royaume belge viennent à son secours.

Ce système a du bon au point de vue anglais ou prussien. En arrêtant les armées françaises sur le sol belge, en inquiétant leur marche en avant par une armée concentrée dans Anvers, en offrant un point de débarquement aux forces anglaises, on rend certainement un grand service à ces puissances ; et si on espère obtenir leur appui en ayant ainsi des titres à leur reconnaissance, ce système de défense présente bien quelque avantage ; mais aussi à quels désastres n'expose-t-il pas la Belgique ! Il laisse le pays entièrement ouvert aux armées

étrangères; il appelle nécessairement le théâtre de la guerre sur le sol de la Belgique; il force les Belges à la guerre civile; car si les armées françaises occupaient presque tout le pays, n'y aurait-il pas des Belges incorporés de gré ou de force dans ces armées? Ces inconvénients sont tellement évidents et tellement graves, que nous ne concevons pas comment un gouvernement belge a pu s'arrêter à un tel système de défense.

Ce système si vicieux au point de vue de la défense nationale ne l'est pas moins à cause des injustices que comporte son organisation. Si le service militaire est un impôt, ne devrait-il pas peser sur tous proportionnellement à leur fortune; ou pour le moins également? Que dirait-on si pour le payement des autres impôts on tirait au sort et que le quart seulement fût assujetti à payer l'impôt? Pour ce quart, évidemment, l'impôt devrait être beaucoup plus lourd et paraîtrait d'autant plus lourd que les autres en seraient exempts. De

même si l'impôt du service militaire pesait sur tous, il pourrait être plus léger pour chacun. Au lieu de deux ans et quelques mois de service EFFECTIF, six à huit mois pourraient suffire pour constituer une armée effective de trente mille hommes, et au lieu de dix ans de service nominal, deux ans et demi pourraient suffire pour avoir une armée nominale, comme aujourd'hui, de cent mille hommes.

La faculté de se racheter du service militaire à prix d'argent est une injustice qui ressort avec trop d'évidence et que l'on a du reste trop souvent fait ressortir pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Que les fils des familles pauvres soient astreints au service militaire quand ceux des familles aisées ou riches peuvent s'en exempter à prix d'argent, est une injustice d'autant plus criante que c'est aux riches surtout que l'armée rend le plus de services. L'armée ayant pour objet de maintenir l'ordre, de défendre la propriété, la nationalité, qui a le

plus d'intérêt aux services de l'armée, les riches ou les pauvres ? Qui, en cas d'envahissement par les armées étrangères, serait assujetti à payer des contributions de guerre, si ce n'est surtout la classe riche ?

Les remplaçants sont-ils l'équivalent de ce que seraient dans l'armée les jeunes gens riches doués, en général, de bonne éducation et d'instruction et la vie en commun avec les remplaçants, vaut-elle pour les autres miliciens ce que vaudrait la vie en commun avec des jeunes gens sortis des classes riches ?

S'il est onéreux pour un jeune homme qui se destine à une profession libérale d'interrompre le cours de ses études pendant le temps du service militaire, n'est-il pas au moins aussi onéreux pour un ouvrier, souvent nécessaire à sa famille, de perdre, pendant le temps d'inaction du service militaire, plus ou moins de son aptitude, de son goût au travail, plus ou moins de son habileté professionnelle ? D'ailleurs n'y

a-t-il pas beaucoup de jeunes gens de familles pauvres se destinant à des professions libérales qui , ne pouvant s'exempter à prix d'argent du service militaire, sont dans une situation d'autant plus fâcheuse que leurs concurrents les plus redoutables peuvent s'en affranchir ? La conscription est donc un impôt qui, au lieu de frapper en proportion de la fortune, frappe en proportion de la pauvreté.

Le second système est celui de n'avoir qu'une armée de volontaires. Les partisans de ce système n'ont pas la prétention d'organiser ainsi une armée capable de défendre le pays contre une invasion d'une des grandes puissances voisines; ils ont pour but seulement de constituer un corps d'armée capable de maintenir l'ordre dans le pays. Ce système serait celui qui obtiendrait notre préférence dans d'autres temps; c'est celui qui respecte le plus la liberté des citoyens, dont les charges pèsent sur chacun proportionnellement à sa fortune, il est donc le plus juste. Mais dans les

circonstances actuelles, il ne nous paraît pas avoir de chances d'être adopté. Les Belges, jaloux, à juste titre, de conserver les libertés que consacre leur Constitution, ne voudraient pas s'exposer à les voir périr par suite d'une invasion et d'une annexion quelconque. Et, selon nous, ils ont raison de considérer leurs libertés comme aussi précieuses que leur vie et d'être disposés à les défendre au prix des plus grands sacrifices.

Abandonnons donc le système d'une armée exclusivement composée de volontaires, tout en admettant que ce système est celui de l'avenir, est celui des temps où les nations vivront en paix à l'égard les unes des autres, où l'esprit de conquêtes n'existera plus dans les gouvernements, et disons que dans l'avenir cette armée de volontaires elle-même ira en diminuant de plus en plus, tendra à disparaître à mesure que les peuples seront plus instruits, que l'organisation sociale sera plus juste et par conséquent que l'ordre aura le moins de chances d'être troublé.

Le troisième système, celui de la nation armée ou le système suisse, malgré ses avantages sur le système actuel, n'a aucune chance de pouvoir s'établir en Belgique; de sorte que poursuivre l'abolition de la conscription en proposant ce système c'est s'exposer à ne jamais réussir.

Nous disons que le système suisse n'a pas de chances de pouvoir être établi en Belgique: parce que la Belgique n'a pas des institutions, un gouvernement assez démocratiques pour pouvoir supporter l'armement général de la nation. Jamais les Chambres nommées par des censitaires, jamais une monarchie plus ou moins aristocratique ne consentiront à armer tout le peuple. Le peuple belge, d'ailleurs, n'est pas généralement aussi éclairé que le peuple suisse; on fait en Belgique beaucoup moins de sacrifices pour l'instruction du peuple qu'on n'en fait en Suisse; il en résulte qu'armer tout le peuple serait, en effet, un danger pour l'ordre en Belgique. Supposons que lors des émeutes du Borinage et

dans diverses autres parties du Hainaut, le peuple eût eu des armes à sa disposition, qu'il n'y eût point eu d'armée permanente; il eût été bien difficile de réprimer ces émeutes; il s'en serait suivi ou une révolution sociale, ou au moins de graves perturbations. Ce danger est trop vivement pressenti par la bourgeoisie pour qu'elle consente jamais à s'y exposer. Du reste, l'armement général de la nation entraînerait, comme on l'a dit, en l'exagérant beaucoup toutefois, de grandes dépenses de plus.

Ce système, n'étant pas établi de longue date, n'étant pas dans les mœurs de la nation, rencontrerait pour adversaires non-seulement des adversaires politiques, mais des adversaires qui le seraient uniquement par crainte d'en subir les inconvénients personnels, c'est-à-dire que beaucoup de Belges repousseraient ce système par crainte d'être englobés personnellement.

Ce système a l'inconvénient de gêner, d'entraver la liberté individuelle de chaque citoyen pendant une grande

partie de l'existence, de former des militaires d'une instruction spéciale incomplète, par suite de ce principe qu'il est impossible de bien faire deux choses à la fois, que la division du travail est le meilleur moyen de succès et de perfectionnement.

Ce système, malgré ses inconvénients, vaudrait mieux que le système actuel, il serait moins injuste et plus efficace en cas de guerre. Nous lui donnerions donc la préférence sur le premier, si nous étions obligé de choisir entre les deux.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, nous croyons qu'il existe un système d'organisation et de défense militaire qui offrirait les avantages de tous les systèmes précédents sans en offrir les inconvénients.

Nous voudrions voir abolir les deux plus criantes injustices qui pèsent sur le peuple dans le système actuel : le tirage au sort et l'exemption du service militaire à prix d'argent.

Nous voudrions que tous les jeunes gens de 19 ans fussent astreints à l'im-

pôt du service militaire ; nous n'en voudrions voir exempter que les malades et les infirmes tout à fait incapables de rendre un service quelconque à l'armée. Il y aurait donc au moins quarante mille jeunes gens en état de payer chaque année la contribution du service militaire. Combien faudrait-il à ces jeunes gens pour apprendre, en y consacrant tout leur temps, le service militaire ? Six à huit mois nous paraissent suffisants. Après ces six ou huit mois d'exercices, les miliciens pourraient être renvoyés en temps de paix dans leurs familles, où ils seraient encore chaque année astreints, pendant huit à dix ans, à venir passer quinze jours au camp pour répéter les principales évolutions militaires et ne pas oublier ce qu'ils auraient précédemment appris.

Dans ce système plus de motifs au remplacement, tous étant astreints à la même interruption de travail, d'apprentissage professionnel ; il n'y aurait plus les mêmes inconvénients que lorsque cette obligation tombe, comme dans

le système actuel, seulement sur quelques-uns, et lorsque cette interruption est de plus de deux ans. Ce système, au point de vue démocratique, offrirait tous les avantages du système suisse sans en offrir les inconvénients; tous seraient astreints à payer ce qu'on appelle l'impôt du sang; chacun apporterait dans l'armée les avantages de son éducation et de son instruction préalable; les plus pauvres, les plus ignorants pourraient y trouver pendant les intervalles de repos des exercices militaires l'occasion et nous dirons l'obligation de s'instruire; ils seraient complètement indemnisés de l'interruption de leur travail par leur solde comme miliciens, les plus riches y trouveraient un développement d'exercices salutaires qu'ils n'ont pas toujours dans leur manière actuelle de vivre. Il y aurait entre les diverses classes de la société plus de rapprochement, un esprit de confraternité qui pourrait avoir de très-utiles conséquences pour la vie et les institutions sociales. Le peuple aurait des

sentiments plus amicaux vis-à-vis des classes élevées. Il n'y aurait pas dans ce système le danger et la dépense que présente le système de toute la nation armée.

A cette armée de miliciens nous voudrions qu'on ajoutât les volontaires, qui formeraient une petite armée permanente; tous les officiers feraient partie de cette armée de volontaires; cette armée de volontaires se composerait de tous les jeunes gens qui, après leurs six à huit mois de service obligatoire, se sentant du goût pour l'art militaire, seraient, sur leur demande, autorisés à contracter un engagement de service effectif pour un temps plus ou moins long; on ne verrait plus, ce qu'on voit aujourd'hui si fréquemment, des jeunes gens s'engager croyant avoir du goût, de la vocation pour la vie militaire et s'en montrer dégoûtés presque dès leur entrée au service; les jeunes gens qui s'engageraient dans les conditions que nous proposons sauraient réellement à quoi s'en tenir sur

leur vocation pour la profession militaire.

Cette armée de volontaires pourrait peut-être suffire pour les besoins des armes spéciales ; elle serait un cadre pour recevoir les miliciens ; elle serait une pépinière, si nous pouvons employer cette expression, de professeurs d'exercices et d'art militaires pour les miliciens. Elle conserverait les traditions, elle hâterait les progrès dans la science militaire, elle offrirait une carrière honorable à tous ceux qui en auraient vraiment la vocation.

Nous n'entreprendrons pas de déterminer rigoureusement en quel nombre à la fois devraient être appelés les quarante mille miliciens pour y apprendre le service militaire ; comment devrait s'effectuer cet apprentissage, comment devrait se faire la répartition dans les différents corps des miliciens ; nous laissons ces questions à des hommes compétents pour les traiter, et qui pourront y consacrer le temps nécessaire.

Cet opuscule à peine ébauché a pour

objet surtout d'indiquer la possibilité du système que nous proposons, et par suite la possibilité d'abolir la conscription; c'est aux hommes compétents à le développer, à le perfectionner, à le modifier pour en rendre l'application efficace pour la défense du pays. Le seul vœu que nous exprimerions, c'est que l'armée des volontaires aussi bien que des miliciens, au lieu de se corrompre, fussent, conformément à l'opinion de M. Tempels, constamment réunis dans un camp où, délivrés de toute autre préoccupation, volontaires, miliciens et officiers se perfectionneraient beaucoup plus rapidement dans la science militaire. La transition du système actuel au système que nous proposons se ferait sans difficultés; en ne gardant que six à huit mois les miliciens, on aurait une armée effective d'environ trente mille hommes comme aujourd'hui; mais en cas de danger, les miliciens des années précédentes pouvant être rappelés successivement sous les armes,

on aurait une armée qui pourrait s'élever de trente mille jusqu'à quatre cent mille, selon les besoins.

Si le système que nous proposons paraît réalisable, ce qui nous semble de toute évidence; s'il paraît conforme à la justice, il est de l'intérêt bien entendu des classes aisées de la société, disons des classes privilégiées, de l'adopter. La justice et l'intérêt public exigent que l'on donne satisfaction au peuple lorsqu'il réclame des réformes dont l'application est possible. Il est très-bien de prêcher au peuple le respect de l'ordre et de la loi, mais la meilleure prédication est de lui prouver par des faits qu'il peut arriver à la réalisation des réformes conformes à la justice, par les voies pacifiques.

